



Union Nationale des Syndicats Autonomes

UNSA ITEFA – Ministère du Travail

39/43 Quai André Citroën 75902 PARIS CEDEX 15 –

[Courriel : itefa@unsa.org](mailto:itefa@unsa.org) ou unsa.centrale@sg.social.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 6 JUIN 2019

La CAP était présidée par Madame Danielle METZEN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, l'**UNSA ITEFA** a fait la déclaration liminaire suivante :

Tableaux d'avancement 2019, catégorie «C»: 6 mois d'attente insoutenable pour les collègues

« Madame la Présidente,

Lors du CTM du 17 avril dernier, l'UNSA ITEFA a alerté sur la non parution des tableaux d'avancement, le DRH a indiqué vouloir prendre les dispositions nécessaires auprès de la sous-direction concernée. Un message a d'ailleurs été adressé par vos services reprenant les ratios obtenus et les demandes formulées par le SGCMAS auprès du "guichet unique".

Pourtant les collègues de catégories C ont été dans l'attente pendant 6 mois avant d'être destinataire des tableaux d'avancement.

L'UNSA ITEFA dénonce fermement ce retard récurrent et le manque de communication, qui pourraient être interprétés comme étant une forme de mépris envers cette catégorie.

L'UNSA ITEFA vous alerte également sur le fait que les collègues qui ont déposé leur dossier de retraite auraient pu bénéficier de cet avancement avec le ratio plus favorable.

Lors du CTM du 17 avril, Laurent VILBOEUF a rappelé en introduction de la présentation Projet d'instruction relative à l'évaluation des agents du système d'inspection du travail, que l'entretien professionnel n'est pas une fin en soi et que l'évaluation professionnelle se fait

tout au long de l'année. La DGT reconnaît que les pratiques d'entretien professionnel sont très disparates, qu'il faut les harmoniser afin que les entretiens soient les plus objectifs possibles.

L'UNSA ITEFA a fait remarquer que ce projet d'instruction concernant l'entretien professionnel vise l'ensemble des agents du Système d'Inspection du Travail (SIT). Il tendrait donc à inclure les adjoints administratifs et SAMAS (assistants de contrôle ou agents affectés dans les services de renseignement) dans ce dispositif sans tenir compte du fait que ces agents appartiennent à des corps communs. Les CAP compétentes et leurs élus, chargés d'étudier les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement, vont être mis dans la difficulté pour effectuer des comparaisons entre les dossiers à instruire, ce qui risque de desservir les agents.

L'UNSA ITEFA dénonce le nombre insuffisant de postes mis à la vacance du à la baisse des effectifs conjugués à l'ouverture quasi systématique des postes de B occupés par des agents de catégories « C » et ouvert aux SAMAS dans le cas de départ volontaire.

Cette absence de postes mis à la vacance, limite fortement les possibilités pour les agents de pouvoir se rapprocher de leurs conjoints, familles, pour raisons de santé...

*Concernant la loi sur la réforme de la fonction publique, l'UNSA ITEFA rappelle que son article 3 modifie les compétences des commissions administratives paritaires (CAP) en supprimant leur avis préalable sur les questions de mobilité, d'avancement et de promotion. Pour le gouvernement, c'est nécessaire pour « déconcentrer les décisions individuelles... ». **Le "manager" local doit pouvoir décider seul de la carrière des fonctionnaires sous ses ordres. Il faut "doter les managers des leviers de ressources humaines nécessaires à leur action" dit le texte.***

Ainsi, le fonctionnaire victime d'une erreur ou d'une mauvaise action de la part de son manager ne pourra plus demander l'intervention d'un élu. La loi prévoit "un recours administratif préalable obligatoire en cas de décision individuelle défavorable en matière de promotion, d'avancement, de mobilité et de mutation" dans des conditions qui seront définies par le Conseil d'État.

Chaque agent devra donc se défendre seul et saisir individuellement la juridiction en charge de la question.

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

° °
°

FORMATION PLÉNIÈRE

Point n° 1 :

- Communication du règlement intérieur examiné le 12 février 2019

Point n° 2 :

- Titularisations des travailleurs handicapés
- Titularisations suite à recrutement sur concours
- Titularisations suite à recrutement sans concours
- Titularisations emplois réservés
- Titularisations Sauvadet

Point n°3 :

- Prises en charge par voie de détachement (art 60) – Régularisation
- Prises en charge par voie de détachement dans le corps des adjoints administratifs (Éducation Nationale) – Régularisation

Point n° 4 :

- Intégrations suite à prise en charge par voie de détachement
- Intégrations directes
- Réintégration

Point n° 5 :

- Examen des demandes de mouvement (**mutations et prises en charge par voie de détachement**) au titre de 2019

Point n° 6 :

- Examen des demandes de mouvement **Avis de vacance au titre de 2019**

Point n° 7 :

- Recours de deux AAP 2

Point n° 8 :

- Tableau d'avancement au grade d'AAP 1 – Liste complémentaire : **Taux à 8 %**

Point n° 9 :

- Recours sur les comptes rendus d'entretiens professionnels au titre de l'année 2017, pour deux d'AAP 1.

Informations et questions diverses

- **Point d'information : Situation d'un agent**

- **Point n° 1 : Communication du règlement intérieur examiné le 12 février 2019**

- **Point n° 2 : Titularisations**

- **Titularisations de travailleurs handicapés** (En application du décret n° 95-979 modifié du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif au recrutement des handicapés dans la Fonction Publique de l'État).

7 avis favorables (Nous consulter).

- **Titularisations d'emplois réservés**

(En application de la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 relative aux emplois réservés).

Titularisation dans le grade d'AAP 2 . 3 avis favorables (Nous consulter).

- **Adjoints administratifs recrutés sans concours**

Ce collègue est titularisé dans le grade d'adjoint administratif.

Nom Prénom	Affectation	Date de titularisation
DEROSES COGREL Angélique	CREPS Pays-de-la-Loire	01/04/2019

- **Adjoints administratifs recrutés sur concours**

Ces collègues sont titularisés dans le grade d'AAP 2.

Nom Prénom	Affectation	Date de titularisation
LEPETIT Sarah	DRDJSCS CVL	01/09/2019
POIDEVIN Morgane	DRDJSCS CVL	01/09/2019
AMBROSIO Fabienne	INJS 73	18/10/2018
AVELINE Hélène	CREPS Poitiers	18/10/2018
BEST Déborah	CREPS ARA	18/10/2018
BOEGLIN Marie-Hélène	CREPS PACA	18/10/2018
BOUDJEMAA Azzedine	CREPS Wattignies	18/10/2018
BRUYAS Florence	DDARS 42	18/10/2018
DA CUNHA Marie Christine	DDARS 81	18/10/2018
DENIVET ANNIE	CREPS PACA	18/10/2018
GONZALES Nicolas	CREPS CVL	18/10/2018
GUIGUE Christelle	INJS 73	18/10/2018
JOULINS Laëtitia	DGOS	18/10/2018
LAURENT Gilberte	CREPS ARA	18/10/2018
LAVENANT	CREPS ARA	18/10/2018

LEROY Carole	CREPS Vichy	18/10/2018
LOSETO Emilie	DDCS 62	18/10/2018
MANGEN Martine	CREPS PACA	18/10/2018
MATIFAS Aurélie	DDC	18/10/2018
MEZOUAR Joachim	CREPS Wattignies	18/10/2018
PANNETIER Delphine	CREPS Bordeaux	18/10/2018
PESENTI Chrystelle	INJS 73	18/10/2018
ROBERT Gabrielle	CREPS REUNION	18/10/2018
VALLET Huguette	DGOS	18/10/2018
ZELLMAYER Muriel	DDARS 67	18/10/2018
ZOUAOUI Yasmina	INSEP	18/10/2018

- **POINT 3 : PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT**

- **Détachements (article 60) pour régularisation**

(En application de l'article 16 du décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État et de l'article 60 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).

Nom Prénom	Administration d'origine	Grade d'accueil	Affectation	Date de détachement
AVELINE Hélène	Hôpitaux du pays du Mont-Blanc	AAP 2	ENSM	01/03/20019
BOULANGER Valérie	MDPH 93	ADJOINT	DDCS 84	01/11/2018
CHENAT Céline	Mairie de Brignais	ADJOINT	INTEFP	05/03/2019
COQUILLAS Didier	Ministère de l'Intérieur	AAP 2	DRJCS 75	01/01/2019
CURT Cécile	Hôpitaux du pays du Mont-Blanc	ADJOINT	ENSM	01/01/2019
DE SOUSA Sonia	Mairie de Livry Gargan	AAP 2	DGEFP	01/02/2019
DJERMOUNE Bahia	Mairie de Saint Laurent du Var	AAP 2	DRH	01/09/2018
EL HADDAD Rhania	Centre hospitalier d'Auxerre	ADJOINT	CREPS Bordeaux	01/01/2019
GADENNE Camille	Ville de Wavrin	AAP 2	CREPS Wattignies	01/01/2019
GALBOIS Dominique	EHESP	AAP 2	IGAS	14/01/2019
GHRAB Florence	Ministère de l'agriculture	AAP 2	DRJSCS 75	01/03/2019
GIROUD Stéphanie	Mairie de champs sur Drac	AAP 1	DDCS 38	01/05/2019
JAVORNIK Marlène	Conseil départemental du Loiret	AAP 2	DRJSCS 45	01/01/2019
JLIZI Imen	CHI de Montreuil	ADJOINT	DIRECCTE 75	17/09/2018
LE BARS Christophe	Ministère de la justice	ADJOINT	DRH	09/05/2019
LEVEQUE Aurélien	Ville de Genlis	AAP 2	CREPD Dijon	16/05/2019
MHIBIK Saber	Mairie de l'Hay-les-Roses	ADJOINT	DRJSCS 75	01/04/2019
MOISAN Marie	Conseil d'Etat	AAP 2	DRH	01/06/2019
NINOLOSI BELHABIB Laura	Ministère de l'Intérieur – PJ de Lyon	AAP 2	ARS ARA	01/06/2019
PELLETIER Enguerrand	Ministère de l'Intérieur et Outre-Mer	ADJOINT	DGEFP	01/04/2019
PERROT Elodie	AP/HP	ADJOINT	MNC	01/03/2019
PRE Muriel	Ministère de l'Intérieur et Outre-Mer	AAP 1	ARS 34	01/03/2019
RAHANTAHARIDERA Indriana	DDCS d'Indre-et-Loire	AAP 2	DARES	01/06/2019

REDON Odile	Mairie de Saint Jean Le Blanc	AAP 1	DRJSCS 45	14/01/2019
REVERDY Dominique	DIRECCTE Bretagne	AAP 2	DIRECCTE 35	01/04/2019
ROLLAND Delphine	DIRECCTE Bretagne	AAP 2	DIRECCTE 35	01/06/2019
SOUVERAIN Nelly	Conseil Régional BFC	AAP 1	ENSM	01/12/2019

➤ **Prises en charge (Éducation Nationale)**

(En application de l'article 13 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Nom Prénom	Administration	Grade	Affectation	Date prise en charge
CARRERE Jean-Philippe	Éducation Nationale	AAP 2	DRJSCS 13	01/09/2018
CATTEZ Véronique	Rectorat de Lille	AAP 2	CREPS Wattignies	01/01/2019
CODRON Laurence	EHESS	AAP 2	INJA	01/03/2019
LEMPREUX Sandrine	Éducation Nationale	AAP 2	DRJSCS 13	01/09/2018
ROSZAK Christine	Éducation Nationale	AAP 2	CREPS Nancy	01/05/2019

• **POINT 4 : INTÉGRATIONS SUITE A PRISES EN CHARGE PAR VOIE DE DÉTACHEMENT**

➤ **Intégrations suite à prises en charge par voie de détachement**

(En application de l'article 16 du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires).

Nom Prénom	Administration d'origine	Grade	Affectation	Date intégration
BEGU David	CD 31	ADJOINT	DIRECCTE 34	01/09/2019
BENRHIMA Karim	Mairie de Clichy-la-Garenne	AAP 2	DRJSCS 35	01/04/2019
BERTINI Gregory	Ministère des Armées	AAP 2	ARS 13	01/03/2019
BOCQUET Eugénie	Mairie de Grande-Synthe 59	ADJOINT	DDCS 06	01/11/2018
BONALDO Alexandra	Centre hospitalier Sainte-Anne	ADJOINT	ARS 34	01/09/2019
BONJOUR Nadine	Centre de Gestion Jura	AAP 2	ENSM	01/09/2019
BORSOTTO Catherine	Centre hospitalier de Cornouailles	AAP 2	ARS 34	01/11/2018
BOTTER Stéphanie	Ministère de la Justice	AAP 2	CREPS 34	01/05/2019
CASAMAGGIORE Rachel	CHU Montpellier	ADJOINT	ARS 2A	01/07/2019
DELPOUVE Patrice	Ministère de l'Intérieur	ADJOINT	DDCSPP 11	01/09/2019
DJIRE Fatou	Mairie de Pantin 93	ADJOINT	DIRECCTE 75	01/07/2019
DUPONT Isabelle	Ministère Education Nationale	AAP 2	DDCS 59	01/02/2019
IMOUSA Valérie	Conseil départemental Val d'Oise	ADJOINT	DGT	01/04/2019
JEANNE Laura	Ville de Trappes 78	AAP 2	DRJSCS 75	01/10/2019
KOBERLE Murielle	Com communes de Phalsbourg	ADJOINT	CREPS 54	01/06/2019
LAFONT Béatrice	Académie de Versailles	AAP 2	DDCS 37	01/11/2018
LAHAYE Lucie	Centre gestion de la FPT	ADJOINT	DRJSCS 44	01/03/2018
LAMBERTS Nadine	Ministère Education Nationale	AAP 2	DDCS 06	01/09/2018

LOUTAIDI Julie	Ministère Education Nationale	AAP 2	DRJSCS GE	01/02/2019
MAUREL Adeline	Mairie de Pont-de-Salars 12	ADJOINT	DDCSPP 11	01/09/2019
PELLICANO Ornella	Ville de Lyon	ADJOINT	ARS ARA	01/03/2019
RAZIK Snady	INRA	AAP 2	DSS	01/01/2019
TACITA Marjolaine	Ministère de l'Agriculture	AAP 2	UD 10	01/01/2019
TARAHOU Julie	Ministère de la Culture	AAP 2	DDCS 80	03/04/2019
VOLODIMER Christèle	FPH	AAP 1	ARS 54	01/11/2018

➤ **Intégrations directes**

(En application du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions).

Nom Prénom	Administration	Grade	Affectation	Date d'intégration
GATIEN Ghislaine	Ministère Education Nationale	AAP 2	DRJSCS 45	15/06/2019
LETULLIER Isabelle	Ministère des Armées	AAP 2	ARS 974	15/06/2019

➤ **Réintégrations**

(En application du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions).

Nom Prénom	Administration	Grade	Affectation	Date d'intégration
POET-BENEVENT Angèle	DIRECCTE 13	AAP 2	DIRECCTE 13	16/02/2019

- **Point n° 5 : Examen des demandes de mouvement (mutations et prises en charge par voie de détachement) au titre de 2019**

Rappel des principes du mouvement.

- Un mouvement unique annuel,
- L'ensemble des postes est considéré susceptible d'être vacant,
- Les agents de nos Ministères ont un accès prioritaire à cette publication **pendant les 30 premiers jours (via intranet)**,
- Puis les postes vacants sont publiés sur la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public),
- Les vœux sont exprimés pour une année et ne sont valables que pour cette année-là,
- Chaque candidat peut formuler plusieurs vœux de résidence,
- L'avis de la Direction d'Accueil est requis,
- Un tableau de mutation est établi à partir des vœux exprimés et reste valable jusqu'à la publication de la circulaire d'annonce du mouvement de l'année suivante,
- Date unique d'effet du mouvement : 1^{er} septembre 2019,
- Le changement de secteur à l'intérieur d'une même résidence administrative ne passe pas en CAP. (Il n'y a pas de définition légale ou réglementaire de la résidence administrative mais la jurisprudence retient la notion de commune.

TOUTE L'INFORMATION PROFESSIONNELLE ET SYNDICALE sur: <http://itefa.unsa.org>

Attention : il est rappelé que les agents souhaitant une mutation doivent adresser leur demande à la DRH d'une part et aux structures d'accueil demandées d'autre part.

L'avis de la Direction d'accueil est requis. Cette condition supplémentaire s'apparente au fonctionnement **du privé** et constitue un **réel verrou** à une mobilité garantie par le statut. Il est évident que sous prétexte d'une non adéquation avec le profil de poste recherché, un candidat pourra facilement être écarté. De là à ne pas pourvoir les postes vacants par des agents titulaires, à supprimer ces postes ou à les offrir à d'autres agents (contractuels ou pas), il n'y a qu'un pas... dont on peut légitimement craindre qu'il ne soit franchi par l'Administration, **avec la loi fonction publique en débat au parlement !!!**

Contenu du tableau de mutation.

Le tableau comporte :

- Les mouvements réalisables sur les postes vacants,
- Les mouvements réalisables ultérieurement sur des vacances qui interviendraient durant la période de validité du tableau de mutation.

→ **Attention** : les mouvements réalisés sur les postes qui se libéraient lors de la CAP, (jeu des chaises musicales) ne sont plus possibles. Dorénavant, si des postes se libèrent (suite à la mutation acceptée par la CAP), la DRH sollicitera l'avis des Directions (pour les collègues classés).

Classement des vœux exprimés.

- Le poste demandé est **vacant** le jour de la CAP : le 1^{er} candidat retenu reçoit un **avis favorable** de la CAP et **obtient donc sa mutation. Le nom du candidat est indiqué en caractère gras.**
- Il n'y a pas pour l'instant de poste vacant : il est établi un rang de classement.

On peut noter à cet égard que dorénavant les agents sont positionnés sur un poste identifié.

- 81 postes étaient vacants : 3 sur le secteur ARS, 42 sur le secteur Cohésion Sociale et **36 sur le secteur Travail.**

En 2019, **65 demandes de mobilité** ont été faites dont **45 demandes de mutations** et **20 demandes de prises en charge.**

La note de service relative aux mutations établit les critères suivants :

- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- Rapprochement de conjoint

Les autres dossiers sont étudiés au cas par cas (raison de santé, problèmes familiaux, rapprochement de domicile...).

**ATTENTION: Seuls les noms inscrits en gras ont obtenu leur mutation-
les autres peuvent être classés sur 1 ou plusieurs départements.**

Avis favorable pour le tableau suivant avec les réserves d'usage et sauf erreurs ou omissions. Nous rappelons que la CAP n'émet qu'un avis.

RÉSIDENCE OBTENUE	NOM PRÉNOM	RÉSIDENCE D'ORIGINE
AUVERGNE-RHONE-ALPES	6 POSTES	
4 COHÉSION SOCIALE + 2 TRAVAIL	4 POSTES NON POURVUS	
ARS		
ARS 69	Classé : ROCA Serge	ARS 13
DDARS 69	Classé : ROCA Serge	ARS 13
DDARS 38	Classée : MARTIN BOURDEN Florence	ARS 13
COHÉSION SOCIALE		
DDCS 01 1 POSTE NON POURVU		
DDCS 03 1 POSTE NON POURVU		
DDCS 38	Classée : MARTIN BOURDEN Florence	ARS 13
DDCS 63 1 POSTE NON POURVU		
DRDJSCS 69	Classé: ROCA SERGE	ARS 13
DDCS 69	Classé: ROCA SERGE	ARS 13
DDCS 74 1 POSTE NON POURVU		
TRAVAIL		
UD 07	Classée : PONTHER Fabienne	UD 10
UD 63 1 POSTE	IMBAULT Aline	DRJSCS 45
DIRECCTE 69	Classé : ROCA Serge	ARS 13
UD 74 1 POSTE	SAVARIN Pascale Classé : ROCA Serge	DRJSCS 75 ARS 13
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3 POSTES COHÉSION SOCIALE	
	3 POSTES NON POURVUS	
COHÉSION SOCIALE		
DDCSPP 58 3 POSTES NON POURVUS		
BRETAGNE	2 POSTES ARS	
ARS		
DDARS 22	Classée : L'HENAF Catherine	MDPH 75
DDARS 29	Classée : EPIVENT Miora	UD 56

		Classée : L'HENAF Catherine	MDPH 75
ARS 35 Siège		Classée : BROSSE Florence Classée : L'HENAF Catherine	DDARS 17 MDPH 75
DDARS 35		Classée : BROSSE Florence	DDARS 17
DDARS 56	2 POSTES	ROUX Corinne PERRICHOT Véronique Classée : BLANCHARD Catherine	DDARS 94 RENNES Métropole UD 18
COHÉSION SOCIALE			
DDCS 22		Classée : L'HENAF Catherine	MDPH 75
DDCS 29		Classée : EPIVENT Miora Classée : L'HENAF Catherine	UD 56 MDPH 75
DRJSCS 35		Classée : L'HENAF Catherine	MDPH 75
DDCSPP 35		Classée : L'HENAF Catherine	MDPH 75
DDCS 56		Classée : LE FUR Gewn Classée : BLANCHARD Catherine	DIRECCTE 35 UD 18
TRAVAIL			
UD 29		Classée : EPIVENT Miora	UD 56
DIRECCTE 35		Classée : BROSSE Florence	DDARS 17
UD 35		Classée : BROSSE Florence	DDARS 17
UD 56		Classée : KOEPFEL Sandrine Classée : LE FUR Gewn Classée : PELLETIER Florence Classée : BLANCHARD Catherine	DIRECCTE 75 DIRECCTE 35 ENVSU UD 18
CENTRE-VAL-DE-LOIRE		1 POSTE NON POURVU	
1 POSTE COHÉSION SOCIALE + ÉTABLISSEMENT			
DDCS 37	1 POSTE NON POURVU		
CREPS 45	1 POSTE	AUFFRET Gwendal	ARS 75
CORSE		3 POSTES	
1 COHÉSION SOCIALE + 2 TRAVAIL		3 NON POURVUS	
COHÉSION SOCIALE			
DDCSPP 2A	1 POSTE NON POURVU		
TRAVAIL			
DIRECCTE 2A	1 POSTE NON POURVU		
UD 2A	1 POSTE NON POURVU		

GRAND EST	8 POSTES	
1 COHÉSION SOCIALE	7 POSTES NON POURVUS	
2 TRAVAIL 1 ÉTABLISSEMENT		
ARS		
DDARS 67	Classée : THIL Sabine	UD 01
COHESION SOCIALE		
DDCSPP 51 1 POSTE NON POURVU		
DDCS 54 1 POSTE NON POURVU		
DRJSCS 67	Classée : THIL Sabine	UD 01
DDCS 67	Classée : THIL Sabine	UD 01
DDCSPP 68 1 POSTE NON POURVU		
DDCSPP 88 2 POSTES NON POURVUS		
TRAVAIL		
INTEFP 1 POSTE	PAYMAL Laurence	UD 54
UD 52 2 POSTES NON POURVUS		
DIRECCTE 67	Classée : THIL Sabine	UD 01
UD 67	Classée : THIL Sabine	UD 01
HAUTS -DE-FRANCE	6 POSTES TRAVAIL	
	3 POSTES NON POURVUS	
TRAVAIL		
UD 02	Classée : MAYEUR Catherine	REINTEGRATION
DIRECCTE 59 2 POSTES NON POURVUS	Classée : DE CESARE Céline	DIRECCTE 80
UD 59 Valenciennes 1 POSTE	JAROS Séverine	S/Préf Valenciennes
UD 59 Lille 2 POSTES	DEBUSSCHERE Sophie	UD 92
1 POSTE NON POURVU		
UD60 1 POSTE	RAOUL Chimène	Com de la Houssoye 60
Île-de-France	20 POSTES	
1 AC 12 COHÉSION SOCIALE 8 TRAVAIL	11 POSTES NON POURVUS	
ADMINISTRATION CENTRALE		
DDC 1 POSTE	AUGIER Stéphanie	Mairie de Grenoble 38
ARS		
DDARS 91	Classé : SAILLOUR Olivier	ARS 77
DDARS 75	Classée : SCHNEPF Étienne	DDARS 94
COHÉSION SOCIALE		
DRJSCS 75	Classée : KIA Shâhpour	UD 77
DDCS 75 1 POSTE NON POURVU		

DDCS 77		Classé : SAILLOUR Olivier	ARS 77
DDCS 78	2 POSTES NON POURVUS		
DDCS 91	3 POSTES 2 POSTES NON POURVUS	DASSY Isabelle	UD 45
DDCS 93	2 POSTES NON POURVUS		
DDCS 94	3 POSTES 2 POSTES NON POURVUS	BEDROSSIAN Catherine	DDCS 92
DDCS 95	1 POSTE NON POURVU		
TRAVAIL			
DIRECCTE 75	1 POSTE NON POURVU		
UD 75	2 POSTES	NJOMATCHOA Laurianne ZAFF Nadia	UD 92 Ministère de la Justice
UD 77 DIRECCTE	1 POSTE	VERREY Isabelle Classé : SAILLOUR Olivier	UD 60 ARS 77
UD 78	1 POSTE	MATHURIN Jeannick	DIECCTE 974
UD 91	1 POSTE	FUCHET Serge	ARS 13
UD 93	1 POSTE	GIRARD DAVIS Suzanne	INJS 75
NORMANDIE		6 POSTES	
1 COHÉSION SOCIALE + 5 TRAVAIL		4 POSTES NON POURVUS	
COHÉSION SOCIALE			
DDCS 50	1 POSTE NON POURVU		
TRAVAIL			
UD 14	1 POSTE NON POURVU		
UD 27	1 POSTE	CADIOU Pascale	DDARS 27
UD 50	1 POSTE	LECLERCQ Virginie	Mairie d'Asnières 92
UD 61	1 POSTE NON POURVU		
UD 76	1 POSTE NON POURVU		
NOUVELLE AQUITAINE		7 POSTES	
4 COHÉSION SOCIALE + 3 TRAVAIL		4 POSTES NON POURVUS	
COHÉSION SOCIALE			
DDCSPP 16	1 POSTE NON POURVU		
DDCS 24	1 POSTE	BERTRAND Delphine	Ministère de l'Intérieur
DRDJSCS 33	1 POSTE	NORMAND Joëlle	DIRECCTE 75
DDCS 40	1 POSTE NON POURVU		
TRAVAIL			
UD 23	1 POSTE NON POURVU		

UD 33	1 POSTE	VERGNE Sandrine	REINTEGRATION
UD 33	1 POSTE NON POURVU		
OCCITANIE		7 POSTES	
3 COHÉSION SOCIALE + 4 TRAVAIL		O OU 1 POSTE NON POURVU*	
ARS			
DDARS 11		Classée : LAMAQUE Chantal	REINTEGRATION
DDARS 30		Classée : ELHILOUI Sabah	UD 84
DDARS 66		Classée : BAUDRIT Elisabeth Classé : DEJEAN Hubert	
COHÉSION SOCIALE			
DDCS 30	1 POSTE	POURVU EN INTRA Classée : ELHILOUI Sabah	UD 84
DDCS 32	1 POSTE	PEZZOLI Yamina	Ministère de la Justice
DRJSCS 34		Classée : LEMOINE Sabrina	DDCS 59
DDCS 34	1 POSTE	FALCAO-GAILLY Sylvia Classée : LEMOINE Sabrina	DDCSPP 53 DDCS 59
DDCS 66		Classée : BERESSA Nadia Classé : DEJEAN Hubert Classée : BAUDRIT Elisabeth Classée : LAMAQUE Chantal	DARES UD 31 ARS 34 REINTEGRATION
TRAVAIL			
UD 11 DIRECCTE	1 POSTE	LAURENT Coralie Classée : LAMAQUE Chantal	DIRECCTE 13 REINTEGRATION
UD 30 DIRECCTE		Classée : ELHILOUI Sabah	UD 84
DIRECCTE 34		Classée : LEMOINE Sabrina	DDCS 59
UD 31 DIRECCTE	1 POSTE	SPINDLER Stéphane EN ATTENTE*	Préfecture 31
UD 34 DIRECCTE	1 POSTE	PAYEMENT Ludovic Classée : BRAND Peggy Classée : LEMOINE Sabrina Classée : CERF Stéphanie	DIRECCTE 59 DIRECCTE 67 DDCS 59 UD 92
UD 48 DIRECCTE	1 POSTE	TARRADE Nadia	DIRECCTE 75
UD 66 DIRECCTE		Classée : BAUDRIT Elisabeth	ARS 34
PACA		4 POSTES	
4 COHÉSION SOCIALE		2 POSTES NON POURVU	
COHÉSION SOCIALE			
DDCSPP 05	1 POSTE NON POURVU		
DDCSPP 06	1 POSTE	MAGGIO Anne	DDCS 83

DDCS 13	2 POSTES 1 POSTE NON POURVU	CARRIÈRE Céline	DDCS 06
PAYS-DE-LA-LOIRE		PAS DE POSTE	
ARS			
ARS 44		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
DDARS 44		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
DDARS 49		Classée : LORIMIER Géraldine	UD 54
DDARS 72		Classée : LOPEZ Michelle	ARS 44
COHÉSION SOCIALE			
DRDJSCS 44		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
DDCS 44		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
DDCS 49		Classée : LORIMIER Géraldine	UD 54
TRAVAIL			
DIRECCTE 44		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
UD 44 DIRECCTE		Classée : GRAND-THOMAS Carole	REINTEGRATION
UD 49 DIRECCTE		Classée : LORIMIER Géraldine	UD 54
GUADELOUPE 971		1 POSTE EN ARS	
ARS			
ARS	1 POSTE	JEAN-JACQUES Sabin	ARS 13
MARTINIQUE 972		2 POSTES TRAVAIL	
ARS			
ARS		Classée : GERALD Béatrice	DRJSCS
COHÉSION SOCIALE			
DJSCS		Classée : GERALD Béatrice	DRJSCS
TRAVAIL			
DIECCTE	2 POSTES	ATELY Marie-Madeleine	UD 75
		PHILEMONT MOTOUT Eliane	AC
		Classée : GERALD Béatrice	DRJSCS 69
		Classée : ANATOLE Jean-Baptiste	DDCS 93
GUYANE 973		3 POSTES	
1 COHÉSION SOCIALE + 2 TRAVAIL		2 POSTES NON POURVUS	
ARS			
		PAS DE POSTES	
COHÉSION SOCIALE			
DJSCS	1 POSTE NON POURVU		

TRAVAIL		
DIECCTE	2 POSTES 1 POSTE NON POURVU	MORIOT Maryse DJSCS 974
LA RÉUNION 974 1 COHÉSION SOCIALE + 2 TRAVAIL		3 POSTES
ARS		
ARS		Classée : SEIGNERIE Françoise ARS 34
COHÉSION SOCIALE		
DJSCS	1 POSTE (pourvu en intra)	ROGER Sarah Classée : SEIGNERIE Françoise ARS 34
TRAVAIL		
DIECCTE	2 POSTES	MAMBERT Marie Thérèse JEANNE DIT FOUQUE Murielle Classée : GAUVIN Sabine Classée : WARROQUIERS Christiane Classée : SEIGNERIE Françoise DIECCTE 972 UD 83 UD 95 DIRECCTE 34 ARS 34
ST PIERRE ET MIQUELON 975		1 POSTE COHÉSION SOCIALE 1 POSTE NON POURVU
COHESION SOCIALE		
DCSTEP	1 POSTE NON POURVU	
MAYOTTE 976		1 POSTE COHÉSION SOCIALE 1 POSTE NON POURVU
COHÉSION SOCIALE		
DJSCS	1 POSTE NON POURVU	

A l'issue de cette CAP, 84 postes ont été pourvus et 46 postes restent vacants.

Point 6 : EXAMEN DES DEMANDES DE MOUVEMENT SECTEUR TRAVAIL (AVIS DE VACANCE AU TITRE DE 2019).

Ces demandes ont été intégrées dans le tableau des mutations.

POINT 7 : RECOURS ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR AAP2.

2 recours. Nous consulter.

Point 8 : TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AAPP1 AU TITRE DE 2019
LISTE COMPLÉMENTAIRE : TAUX 8 %

CALCUL DU NOMBRE DE POSTES OFFERTS

Les taux de ratios promus-promouvables sont fixés pour 3 ans.

La DRH (SGCMAS) avait demandé au « Guichet Unique » (Ministère de la Fonction Publique + Ministère des Finances) un taux de 10 % pour 2019, 11 % pour 2020 et 13 % pour 2021.

La CAP avait examiné les dossiers pour un **taux de 7,5 %**.

- **Le ratio fixé** par l'arrêté du 10 mai 2019 est de **8 %**, ce qui permet 220,80 promotions, **soit 13 promotions supplémentaires.**

Le ratio se calcul sur le nombre de promovables au 31 décembre 2018, soit $2750 \times 8 \% = 220$ postes offerts à la promotion.

Report 2019 sur 2020 : **0,80**

Conditions à remplir au 31 décembre 2019 : Être adjoint administratif comptant 1 an d'ancienneté au 4ème échelon D'AAP 2 et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

STRUCTURES	NOMBRE AGENTS PROMOUVABLES	NOMBRE DE POSTES SUPPLÉMENTAIRES
AC	245	2
DRJSCS	705	4
ARS	605	2
DIRECCTE/DIECCTE	1 051	5
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	84	0
DÉTACHES	60	0
TOTAL	2 750	13

Avis favorable pour le projet de tableau d'avancement suivant:

(avec les règles d'usage et sauf erreurs ou omissions). (La CAP n'émet qu'un avis).

ADMINISTRATION CENTRALE 2 PROMOTIONS	
DGOS	THEETTEN Marie-Louise
DGEF	POINTEAU-VOISIN Geneviève

ARS 2 PROMOTIONS		
RÉGION	NOM ET PRÉNOM	AFFECTATION
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	MELLOT Erick	ARS 45
NORMANDIE	COLLADEZE Nathalie	DDARS 27

COHÉSION SOCIALE 4 PROMOTIONS		
RÉGION	NOM ET PRÉNOM	AFFECTATION
AUVERGNE-RHONE-ALPES	COGNET Marie-Laurence	DDCS 63
BRETAGNE	LASTENET Florence	DDCS 29
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	AUFFRET Julie	DDCSPP 18
DOM	CALMETTES Daisy	DJSCS 974

DIRECCTE /DIECCTE 5 PROMOTIONS		
RÉGION	NOM ET PRÉNOM	AFFECTATION
BRETAGNE	BELLANGER Jean-Louis	UD 35
GRAND EST	BENEFORTI Carole	UD 57
NORMANDIE	SAUTREUIL Françoise	UD 76
PACA	VELI ex ABELAUD Elisabeth	DIRECCTE 13
DOM	ALIMELIE Manuella	DIECCTE 972

Point 9 : RECOURS SUR LES COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 formulés par des AAP1 .

2 recours. Nous consulter.

- Informations et questions diverses :

Point d'information : situation d'un agent.



LA PROCHAINE CAP «PROMOTIONS en AAP2 et AAP1» SE TIENDRA LE 28 NOVEMBRE 2019.

N'HÉSITEZ PAS A JOINDRE A LA FÉDÉRATION UNSA ITEFA

VOS ÉLUS

Secteur Travail :

- **Daniel CARLIER** ☎ 06.23.21.75.83
daniel.carlier@direccte.gouv.fr

Sylvie ROUMEGOU : 01 40 56 56 88
sylvie.roumegou@sante.gouv.fr

Chalotte SERVANIN : 01 78 48 23 60
charlotte.servanin@ars.sante.fr

Marie-Laure COPP : 03 25 80 57 46
marie-laure.copp@aube.gouv.fr

